

Madame, Monsieur,

Le Conseil Régional des Hauts-de-France accorde aux lycéens une aide de rentrée forfaitaire individuelle destinée à l’achat ou à la location de manuels scolaires.

Pour l’année 2020-2021, les élèves percevront **100 euros à l’entrée en classe de Seconde, 55 euros les années suivantes**.

Cette aide est délivrée via une carte gratuite et personnelle pour chaque jeune appelée **la carte Génération #HDF.**

Pour recevoir leur carte, les bénéficiaires devront en faire la demande en remplissant un formulaire en ligne sur le site internet régional : <https://cartegeneration.hautsdefrance.fr>

Les cartes existantes seront actualisées par l’établissement pour l’année scolaire 2020-2021.

Une confirmation de chargement sera envoyée par SMS ou E-Mail aux bénéficiaires.

Vous trouverez sur ce site, via le lien <https://generation.hautsdefrance.fr/carte-generation-hdf/> toutes les informations relatives à la carte, aux bénéficiaires de l'aide, et aux conditions pour pouvoir la demander et la recevoir.

***En pratique***

*Après validation de leur demande, les élèves qui entrent au lycée pour la première fois (Seconde) recevront leur carte directement chez eux dans un délai de deux ou trois semaines.*

*La carte Génération #HDF sera valable pendant toute la durée de leur scolarité et sera rechargée chaque année pour les aides pluriannuelles.*

*Le montant de l’aide accordée devra intégralement être utilisé chez les commerçants ou les associations partenaires de la Région,* ***avant le 30 avril qui suit la rentrée scolaire****.*

*En cas de perte ou de vol, le bénéficiaire devra faire une déclaration dans son espace personnel sur le site Génération Hauts-de-France et participer à hauteur de 5 euros à la fabrication d’une nouvelle carte.*

Pour toute question, vous pouvez contacter les services de la Région au 0 800.026.080 ou adresser un mail à [beneficiaire@hautsdefrance.fr](mailto:beneficiaire@hautsdefrance.fr).

Par ailleurs, les élèves dont les familles rencontrent des difficultés financières pourront solliciter une aide complémentaire à la scolarité, qui sera attribuée via la carte Génération #HDF, pour faire face aux dépenses liées à la restauration, à l’hébergement, compléter l’aide à l’acquisition des manuels scolaires ou faire face à une situation exceptionnelle. Pour bénéficier de cette aide, merci de nous contacter le cas échéant.

Avec l’assurance de notre entier dévouement.

***Le Secrétariat du Lycée Saint-Paul***